

## PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Procès-verbal d'une séance régulière du comité consultatif en environnement de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs, tenue le 22 janvier 2024, à 19h au 765, chemin Sainte-Anne-des-Lacs, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec), J0R 1B0.

Sont présents : messieurs Marc Chartrand et Michael Tinmouth ainsi que mesdames Stéphanie Duchesne, Ginette Grenier et Helen Morrison.

Est également présent : monsieur Mathieu Langlois, directeur du Service de l'environnement, ce dernier agissant à titre de personne ressource et secrétaire.

Est absent, monsieur Sylvain Harvey.

À 19h05, la présidente déclare la séance ouverte.

### 1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Stéphanie Duchesne, appuyé par Michael Tinmouth et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour suivant :

#### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Présentation nouveaux membres du CCE
3. Invitée – Mme Sylvie Fortin de la Société d'Horticulture et d'Écologie de Prévost (SHEP)
4. Adoption du procès-verbal du 28 novembre 2023
5. Suivi des dernières recommandations du CCE au conseil
6. Mandat 2 accordé au CCE – résolution 7995-10-23 (jardin des monarques)
7. Mandat 3 accordé au CCE – résolution 7995-10-23 (affichages droits de passage)
8. Demande de mandat au CCE – Révision du projet de règlement à venir modifiant les dispositions encadrant la foresterie
9. Varia
10. Dépôt de documents

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 2. Présentation nouveaux membres du CCE

Deux nouveaux membres débutent leur mandat dans le cadre de la séance du 22 janvier 2024, soit M. Marc Chartrand ainsi que Mme Helen Morrison. M. Chartrand débute un mandat de deux ans au CCE en tant que membre citoyen tandis que Mme Morrison débute son mandat en tant que membre conseiller municipal au sein du CCE. Un tour de table s'est déroulé afin que l'ensemble des membres puissent se présenter.

### 3. Invitée – Mme Sylvie Fortin de la Société d'horticulture et d'écologie de Prévost (SHEP)

Mme Sylvie Fortin présente aux membres du CCE les étapes de réalisation d'un jardin des monarques, les contraintes d'implantation d'un tel jardin et les résultats obtenus pour des jardins implantés dans d'autres Municipalité. Les détails de l'entente avec la Municipalité pour l'implantation de son jardin des monarques en 2024 sont également énoncés. Notamment, la SHEP et leurs bénévoles s'occuperont à part entière des préparatifs, des travaux d'implantation du jardin des monarques à l'emplacement choisi et du suivi et entretien 2024 du jardin et ce, sans frais. La machinerie pour préparer le terrain, si nécessaire, ainsi que le terre et paillis seront fournis par la Municipalité.

### 4. Adoption du procès-verbal du 28 novembre 2023

Il est proposé par Michael Tinmouth, appuyé par Stéphanie Duchesne et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance du comité consultatif en environnement du 28 novembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 5. Suivi des dernières recommandations du CCE au conseil

Un retour sur le procès-verbal du 28 novembre du CCE a été effectué lors du conseil municipal du 15 janvier 2024. Le conseil a alors remercié le CCE du travail effectué pour le mandat 1 accordé au CCE et a pris connaissance de la grille multicritère effectuée pour documenter les efforts de

priorisation des trois projets environnementaux proposés. La décision du conseil municipal est à venir.

D'autres part, la demande d'un mandat supplémentaire au CCE de révision des critères du fonds environnemental a bien été reçue par le conseil municipal et ce dernier prendra décision en temps opportuns.

#### **6. Mandat 2 accordé au CCE (jardin des monarques)**

Les membres du CCE ont pris connaissance de la fiche projet transmise au préalable par le secrétaire du comité ainsi que des informations recueillies lors de la présentation de Mme Fortin de la SHEP.

Les membres du CCE recommandent de débuter par l'implantation d'un jardin des monarques qui serait situé au Parc Henri-Piette, près de la bibliothèque, pour une superficie d'environ 60 pieds carrés. Cet emplacement représente un emplacement adéquat puisque le terrain est ensoleillé, visible des passants et tout en étant assez en retrait, l'approvisionnement en eau y est facile et les hautes herbes de la bande riveraine limitrophe est un facteur facilitant au développement du monarque.

Les grandes étapes du projet seraient les suivantes :

- Hiver - Préparation des semis / SHEP
- Mi-mai début juin - Préparation du sol / SHEP et travaux publics
- Mi-mai début juin – Plantation / réalisée par la SHEP et bénévoles au besoin
- Juin à octobre - Suivi des plants et entretien (arrosage et désherbage) / SHEP

Les activités de sensibilisation minimales suivantes sont recommandées :

- Mi-mai / Participation d'un représentant de la SHEP à la journée de l'arbre (distribution de graines d'asclépiade et dépliants informatifs)
- Été 2024 / annoncer à faire dans les médias sociaux de la Municipalité lors de la préparation du jardin, annoncer lors de la finalisation du jardin des monarques et mise en place de l'affiche / suivi vers la fin août pour la présence ou non de chenilles dans le jardin / animation à planifier au camp de jour
- Si présence de chenilles la première été, inscription de l'occurrence sur la page web du programme mission monarque (espace pour la vie)

Les membres du CCE recommandent également qu'une entente puisse être réalisée avec la firme responsable de l'entretien paysager engagée par la Municipalité, et ce, afin d'inclure l'entretien du jardin par cette dernière dans les années subséquentes et par suite des indications des membres de la SHEP. Un partenariat avec certains bénévoles citoyens de la Municipalité pourrait également être mis en place pour aider à l'implantation du jardin et l'entretien de ce dernier pour les années subséquentes.

#### **7. Mandat 3 accordé au CCE (affichage des droits de passage)**

Les membres du CCE ont pris connaissance de la fiche projet transmise au préalable par le secrétaire du comité.

Les membres du CCE recommandent en premier lieu de laisser en place les affiches sur les droits de passage privés installées au cours de l'été 2023. Bien que les affiches localisent sur le terrain les droits d'accès, le message environnemental demeure approprié et permet de rejoindre les usagers directement sur le terrain. Néanmoins, une recommandation quant aux modifications possibles du message sera discuté lors de la séance du CCE du mois de mars, notamment sur l'aspect de l'indication du caractère « privé » du droit d'accès sur les affiches.

Considérant le temps de la séance écoulé, les affiches des droits de passages ou d'accès publics seront discutées lors de la séance du mois de mars prochain.

#### **8. Demande de mandat au CCE**

CONSIDÉRANT les articles 5 et 19 du règlement 463-2023 sur le comité consultatif d'environnement.

CONSIDÉRANT la révision en cours des dispositions du règlement de zonage encadrant les aménagements forestiers.

CONSIDÉRANT que les aménagements forestiers représentent un sujet touchant à la qualité des milieux naturels de la Municipalité, soit un domaine d'étude possible du CCE au sens de l'article 5 du règlement 462-2023 sur le comité consultatif d'environnement.

Il est entendu que la majorité des membres présents du CCE, formant quorum, demande au conseil municipal, par résolution au présent procès-verbal, l'octroi d'un mandat de révision et recommandations du projet de règlement modifiant les dispositions encadrant l'aménagement forestier.

**10. Dépôt de documents**

Aucun document déposé.

**11. Levée de la séance**

La présidente déclare la séance levée à 22 :05, proposé par Stéphanie Duchesne et secondé par Michael Tinmouth.

Ginette Grenier  
Présidente

Mathieu Langlois  
Directeur du Service de l'environnement

PRÉLIMINAIRE